



SICEC
21, bd Gustave Morizot
21400 Châtillon sur Seine

☎ 03.80.81.56.25

📠 03.80.91.18.58

✉ contact@sicec.fr

COMPTE RENDU

Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal des cours d'Eau Châtillonnais du jeudi 28 juin 2012 PUITS

Présents : 24 membres sur 47.

Le Président accueille les participants, excuse Mme la Sous-Préfète, M. Bernard MONGENET, M. André MALGRAS et M. Bernard CHAUVOT.

Le maire de Puits, M. DE VALOUS, prend la parole pour dire quelques mots sur sa commune, dont le nom trouve son origine dans la présence de deux puits situés sur le cours souterrain de la Petite Laigne. Il rappelle que l'engagement de la commune dans le syndicat est dû à la présence de cette rivière sur son territoire qui constitue la zone de perte. Il rappelle également la pose des dalots en forêt de Puits qui permettent de préserver la rivière... quand elle y passe !

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

Ordre du jour :

➤ **Synthèse des réunions vallées Petite Laigne, Ource et Seine.**

➤ **Délibérations :**

- Délibération pour l'adhésion de la commune de Molesme,
- Délibération pour la modification des statuts suite à la réunion de la commission du 24 mai 2012,
- Délibération modificative du budget concernant l'opération d'aménagement de l'ouvrage de Gommeville,
- Délibération pour le refus des pénalités de retard des travaux de l'ouvrage de Gommeville,
- Délibération pour engager la démarche d'acquisition des locaux de l'ancienne perception,
- Délibération pour l'embauche d'un apprenti,

➤ **Questions diverses.**

➤ **Présentation de l'étude des peuplements piscicoles et macrobenthiques de la Seine et ses affluents par la Fédération de Pêche de Côte d'Or.**

Puis il donne la parole à Thierry NAUDINOT qui présente la synthèse de la réunion de la vallée de l'Ource en date du 5 juin 2012 :

1. Plan de gestion de l'Ource

- Rappel du contexte
- Projet
- Actions par années

2. Intervention Recey-sur-Ource

3. Projet de renaturation de la Digeanne à Essarois

Jean-Claude STUTZ et Fabrice ROUGE font ensuite un compte-rendu de la réunion de la vallée de la Seine qui a eu lieu le 7 juin 2012 :

1. Point sur les actions en cours

- Aménagement de l'ouvrage hydraulique de Gommeville
- Méandres de Pothières
- Projet d'effacement de l'ouvrage Floriet
- Projet d'effacement de l'ouvrage Brugère
- Etude sur le Brevon
- Aménagement de l'ouvrage du canal de Sainte-Colombe-sur-Seine
- Aménagement de l'ouvrage d'Etrochey
- Aménagements piscicoles sur Charrey-sur-Seine

2. Plan de gestion de la Seine

Enfin, Marc BARBIER termine par la synthèse de la réunion vallée de la Petite Laigne du 21 juin 2012 :

1. Rappel de la démarche « plan de gestion »

- L'objectif principal du plan de gestion est le rétablissement du fonctionnement naturel du cours d'eau.
- Les grands axes du plan de gestion de la Petite Laigne : renaturation de cours d'eau (épis, banquettes...), entretien et mise en place de ripisylves, aménagement des ouvrages existants, aménagements connexes (clôtures, ouvrages de franchissement, abreuvoirs...).

2. Actions et estimatifs

- Chaume-les-Baigneux : suppression d'un passage en béton, mise en place d'épis et blocs abris.
- Etormay : suppression de buses et mise en place d'un autre système de franchissement.

3. Questions diverses

Suite à cette présentation, Thierry AUBRY souhaite savoir si, dans le cadre de la mise en place de dalots, il est possible que l'association foncière propriétaire du chemin participe financièrement, et plus généralement, si ce principe peut être appliqué à l'ensemble des actions du SICEC ? Réponse : actuellement, les statuts du Syndicat ne prévoient pas une participation systématique des propriétaires ou des communes bénéficiant d'une action, mais une telle participation peut être négociée au cas par cas, en fonction de l'intérêt de chacun.

Le Président poursuit avec un point rapide sur les dates importantes passées et à venir :

- Forum de l'Eau de l'AESN à Troyes le 21 juin 2012 pour présenter l'évolution de la gestion des cours d'eau sur le territoire du SICEC des années 90 à aujourd'hui. La directrice générale de l'Agence de l'Eau, Michèle ROUSSEAU, était présente et s'est intéressée à l'évolution du Syndicat. Le sujet sera développé lors de sa venue le 7 septembre 2012.
- Réunion à Bar-sur-Seine le 2 juillet 2012 pour discuter de la suite du Contrat Rivières en 2013,
- Comité de pilotage le 3 juillet dans les locaux du SICEC pour le lancement de l'étude d'évaluation du Contrat Rivières.

Il évoque également l'achat des locaux de l'ancienne perception, que le SICEC loue actuellement à la commune de Châtillon-sur-Seine ; une étude est actuellement en cours et une proposition d'achat devrait être faite d'ici l'automne.

Un des délégués demande si la comparaison a été faite avec une construction neuve?
Réponse : une comparaison a effectivement été faite, nous avons simulé la construction d'un bâtiment neuf à Châtillon. Economiquement et d'un point de vue fonctionnel, l'adaptation des anciens locaux de la perception s'avère plus avantageuse. Nous ferons la demande pour un prêt à taux zéro par le biais de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le but étant à terme de créer une « maison de l'eau ».

Jean-Claude STUTZ propose ensuite de passer aux délibérations.

• **Demande d'adhésion de la commune de Molesme:**

Le Président fait part à l'Assemblée de la demande d'adhésion de la Commune de MOLESME au Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais. Le Conseil Municipal a déjà délibéré en ce sens.

Compte tenu des caractéristiques de la Laigne, le coefficient 1 sera affecté au linéaire de cours d'eau concernant les frais de fonctionnement et les investissements de matériel.

Les communes du SICEC ayant trois mois pour se prononcer, il est proposé d'accepter cette adhésion à partir du 1^{er} janvier 2013.

Après avoir pris connaissance de la demande d'adhésion de la commune de MOLESME, les délégués, après discussion, accepte l'adhésion de cette commune.

Vote : pour à l'unanimité.

• **Délibération pour modification des statuts pour la création d'une nouvelle Vallée :**

Le Président rappelle aux délégués que la commission statuts s'est réunie le 24 mai suite à la demande d'adhésion de la commune de Laignes.

La commission propose d'apporter une précision à l'article 1 des Statuts du Syndicat.

Article 1 : Composition

Sera ajouté:

Une nouvelle vallée ne pourra être créée que lorsqu'au moins quatre communes de la vallée considérée auront adhéré au Syndicat.

Après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission Statuts, les délégués du Syndicat se prononcent par un vote pour ou contre la modification des statuts pour l'intégration de nouvelles communes.

Vote : pour à l'unanimité.

François MAIRE DU POSET demande si les communes adhérentes au SICEC vont devoir délibérer elles aussi ? Réponse : oui, un courrier sera envoyé rapidement à toutes les mairies.

- **Délibération pour modifications budgétaires : opération d'aménagement de l'ouvrage de Gommeville :**

Dans le cadre de l'aménagement de l'ouvrage de Gommeville (opération d'équipement n°30) il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires pour un montant de 51 729,59 €. Compte-tenu de l'avancement du dossier Plan de Gestion de l'Ource, dont le commencement ne sera pas en 2012 et des disponibilités sur le compte des dépenses imprévues, il est proposé :

Transfert de 21 729,59 € des dépenses imprévues d'investissement au compte 2315 pour l'opération d'équipement n°30,

Transfert de 30 000 € du compte 2315 de l'opération d'équipement n°42 (plan de gestion de l'Ource) au compte 2315 pour l'opération d'équipement n°30.

Le comité syndical, après discussion, décide d'accepter ces modifications budgétaires.

Vote : oui à l'unanimité.

- **Délibération pour l'annulation des pénalités de retard pour les travaux de Gommeville :**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ouvrage de Gommeville, des pénalités de retard sont prévues au marché.

Un retard dû à des aléas techniques a provoqué un dépassement des délais. Compte tenu que la responsabilité ne peut être imputée à l'entreprise, il est proposé de ne pas appliquer les pénalités de retard.

Vote : pour à l'unanimité.

Jacques VERSCHRAEGEN souhaite savoir si une nouvelle date a été fixée pour la reprise des travaux ? Réponse : oui, une date a été fixée par ordre de service d'interruption et nous sommes en cours de planification de la reprise pour un délai de réalisation d'un mois et demi.

- **Démarche d'acquisition des locaux de l'ancienne perception :**

Depuis le 1^{er} juillet 2011, le SICEC occupe les locaux de l'ancienne perception au 21 Boulevard Gustave Morizot à Châtillon-sur-Seine.

L'ensemble des bâtiments appartient à la commune de Châtillon-sur-Seine à laquelle nous versons un loyer de 7000 € par an.

La commune de Châtillon-sur-Seine envisage de vendre ces locaux au profit du SICEC.

Le Conseil Syndical, autorise le Président à :

- Entreprendre une négociation pour déterminer les conditions d'acquisition,
- Proposer à l'assemblée générale un projet d'acquisition et avec le plan de financement correspondant,
- Engager l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne conduite de ce projet.

Vote : oui à l'unanimité.

- **Délibération pour l'embauche d'un apprenti technicien de rivières :**

Par délibération du 13 janvier 2011 d'un poste d'apprenti technicien de rivière a été créé.

Le Président explique aux délégués qu'un ancien stagiaire du Syndicat souhaiterait effectuer un BTS Gestion et Protection de la Nature au sein du SICEC par le biais d'un contrat d'apprentissage.

Le comité syndical, après discussion, accepte cette proposition et autorise le Président à signer le contrat d'apprentissage tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : oui l'unanimité.

- **Délibération de délégation de missions du Président :**

Il est proposé au comité syndical de déléguer à Monsieur le Président, et pour la durée de son mandat, les compétences ci-dessous :

3) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, et des accords-cadres d'un montant défini par décret, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants (procédures adaptée) qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vote : oui à l'unanimité.

Pour finir, Fanny OEUVRAY présente aux délégués une étude réalisée par la fédération de pêche de Côte d'or sur les peuplements piscicoles et macrobenthiques de la Seine et ses affluents.

Le Président tient à adresser ses remerciements à Fanny pour sa présentation et à la Fédération des Pêcheurs pour cette étude remarquable qui répond à une longue attente de la part du Syndicat. Celui-ci dispose dorénavant d'un outil lui permettant de commencer à mesurer l'impact positif de ses actions et permettant à tous d'en comprendre les bons fondements. L'assemblée a reçu cette présentation avec un très grand intérêt. Cette étude sera largement utilisée lors de l'évaluation du CR Sequana.

Il remercie ensuite l'assemblée et l'invite au verre de l'amitié après avoir fixé la date de la prochaine assemblée générale au 20 septembre 2012.